

Département de Meurthe et Moselle
Canton du Val de Lorraine Sud

VILLE DE POMPEY

CB

A-2024-039

Arrêté du Maire portant FIN de MISSION
d'un Mandataire de la Régie de recettes
« DROITS DE PLACE MARCHES »
à compter du 01/09/2024

Le Maire de la Ville de POMPEY,

Considérant l'arrêté du 27 juillet 2023 par lequel Monsieur Allan VAN CAMMEREN a été nommé Mandataire de la régie de recettes « droits de place »,

Considérant la mutation de Mr VAN CAMMEREN et sa radiation des effectifs de la Ville de POMPEY à compter du 1^{er} septembre 2024,

ARRETE

Article 1er : A compter du 1er septembre 2024, il est mis fin à la mission de Mr Allan VAN CAMMEREN en tant que Mandataire de la régie de recettes des « droits de place Marchés ».

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Le Maire de la Ville de POMPEY et le Comptable Public Assignataire du SGC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pompey, le 16 décembre 2024

Le Maire de la Ville de Pompey,



Laurent TROGRLIC

Publié, notifié à l'agent le 16/12/24
Transmis au SGC de NANCY le 16/12/24